

L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes

INFORMATIONS OUVRIÈRES

n° 670

semaine du
2 au 8 septembre

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES

HEBDOMADAIRE DU PARTI OUVRIER INDÉPENDANT **POI**

2021



Site : infos-ouvrieres.fr / mail : informations-ouvrieres@fr.oleane.com

Sous couvert de l'état d'urgence sanitaire Le gouvernement Macron piétine le droit à l'instruction et l'accès aux soins

Pages 2 et 3

Le véritable contenu de la rentrée Blanquer

Quel parent d'élève, quel professeur, le ministre espère-t-il convaincre, en parlant d'une rentrée « *la plus normale possible avec l'ouverture avec les écoles, collèges et lycées ouverts* » ?

Tout le monde appréhende les conséquences de son protocole, qui organise dans les écoles la fermeture de la classe en cas de Covid et qui prévoit l'éviction des élèves non vaccinés en collège et en lycée. Personne ne veut revivre les conditions épouvantables dans lesquelles Blanquer a placé les enseignants et les familles, rejetant la responsabilité de la gestion de la crise au niveau de chaque école, de chaque établissement, tout en continuant de supprimer des postes par milliers et en refusant de prendre les mesures de protection prévues par la législation (...)

Entendu dans des réunions syndicales enseignantes

- Dans l'académie de Versailles, on nous annonce que 35 postes d'infirmiers scolaires ne sont toujours pas pourvus ! Plus de 500 contractuels enseignants sont encore sans contrat en cette rentrée.
- En juin, ils ont fermé des classes. Ils risquent d'en fermer encore en septembre. Il ne faut pas brasser, il faut de la distanciation, mais ils vont entasser les gamins dans les classes ! Pourquoi ils ne maintiennent pas les classes ? Pourquoi ils n'ouvrent pas des classes ?
- Il est fort probable que l'on nous demande de trier les enfants selon qu'ils sont vaccinés ou non. Je ne peux pas faire ça. Je n'ai pas choisi ce métier pour faire ça.

MONTPELLIER (HÉRAULT)

Des parents se rassemblent devant le rectorat : « Nos enfants doivent avoir tous les mêmes droits à l'école de la république ! »

A la suite d'une réunion du comité de résistance et reconquête de Béziers-Capestang, des parents d'élèves, aidés par ce dernier mais en toute indépendance, ont mené une action le 30 août à Montpellier sous la forme d'un rassemblement devant le recto-

rat, en plein lundi après-midi. Préparé en cinq jours, il a réuni 90 personnes. Les mots d'ordres entendus : « *Ne touchez pas à nos enfants ! Non au tri des élèves ! Des postes et des moyens pour l'école publique ! Nos enfants doivent avoir tous les mêmes droits à l'école de la république !* » (...). ■



Une banderole apposée sur une grille d'école au cours de l'année scolaire précédente.

DR

Rejets du passe sanitaire

Véran veut mettre le chaos dans les hôpitaux

Avec le passe dit « sanitaire », des milliers de patients ne peuvent plus accéder aux soins, preuve que ce passe n'a rien de sanitaire. Le ministre Véran a martelé dans sa conférence de presse, le 26 août : le couperet tombe le 15 septembre. Les hospitaliers n'ayant pas transmis leur passe sanitaire à leur direction seront suspendus et privés de salaire. A la date du 30 août, 52 % des 10 000 agents du CHU de Nantes n'avaient pas transmis leur passe sanitaire (info *Ouest-France*) ; la direction du CHU de Rouen comptabilisait 63 % d'agents n'ayant

pas transmis leur passe sanitaire. Nationalement, ce sont des milliers et milliers d'hospitaliers que le ministre se prépare à mettre dehors des services et de l'hôpital. Déjà, les agences régionales de santé (ARS) élaborent des scénarios catastrophes basés sur des fermetures de services. Le diktat du passe sanitaire est en train de désorganiser l'hôpital en profondeur. Véran l'arrogant s'est permis, le 5 août, de proscrire par avance tout mouvement de grève des personnels : « *Vient un temps où ces personnes-là*

n'auront plus le loisir de faire grève, puisque, par définition, cette obligation vaccinale s'appliquera. » Mais Macron et Véran n'avaient pas prévu la résistance puissante de la population qui s'est développée en juillet-août. Résistance qui a commencé à faire sa jonction avec les hospitaliers et leurs syndicats contre le passe sanitaire, comme à Lyon et plusieurs autres villes. Cette jonction est à l'ordre du jour partout pour défendre l'hôpital public et l'accès aux soins, protéger les hospitaliers des sanctions, arracher le retrait du passe sanitaire. ■

Le passe sanitaire, un instrument d'exclusion : Etat des lieux au centre hospitalier de Dieppe

Le 5 août, le ministre Véran déclare : « *Personne ne sera privé de soins en fonction du passe sanitaire (...). Jamais nous n'arrêterons de soigner qui que ce soit* » (propos rapportés par *Nice-Matin*) Mais les directives de Véran-Macron enclenchent une réalité tout autre dans les hôpitaux. Pour le rendez-vous syndical en urgence sur cette question auprès de la direction, un début d'état des lieux a été fait. Les problèmes sont importants pour les « consultations ». En psychiatrie, dans le hall qui permet l'accès aux secrétariats et aux rendez-vous avec psy-

chiatres et psychologues, une jeune, installée derrière un bureau, demande à chaque patient de présenter son passe sanitaire. Ceux qui n'en ont pas ou l'ont oublié doivent repartir sans voir leur thérapeute. Ces patients sont invités à aller faire un test. Je m'inquiète auprès de la collègue : ces gens consultent parce qu'ils vont mal. Elle me précise que les médecins psychiatres lui ont transmis une liste de quelques patients considérés comme devant être reçus, même sans passe, les autres auront droit à un appel téléphonique... Un tri se met en place. En oncologie (cancérologie), ce sont les secrétaires qui s'inquiètent de devoir opérer ce

même filtrage. Et elles s'interrogent : « *Nous devons refuser les patients qui ne présentent pas le passe, mais on nous a donné la consigne de ne pas l'exiger pour les cancers du sein. OK, mais pourquoi ces cancers-là et pas les autres?* » En imagerie, un patient venant pour une radio, amené sur un brancard par deux ambulanciers, a été renvoyé, car pas de passe. D'une manière générale, il a été remarqué que des patients, sans doute informés par les médias de l'obligation de présenter un passe, s'abstenaient de venir à leur rendez-vous.

Correspondant ■

Je m'abonne à **INFORMATIONS OUVRIÈRES**

10 numéros : 12 euros

Par prélèvement mensuel : 5,80 euros

Pour consulter l'édition numérique d'IO (offre réservée aux abonnés par prélèvement mensuel), indiquez LISIBLEMENT votre adresse e-mail en CAPITALES

.....@.....

5 numéros "découverte" : 7 euros **12 numéros : 17 euros**

4 mois (17 numéros) : 24 euros **6 mois (25 numéros) : 33 euros**

1 an (51 numéros) : 65 euros **1 an, pli clos : 110 euros**

12 numéros : 10 euros pour tout premier abonnement

Nom : Prénom :

N° : Nom de la voie :

Code postal : Ville :

Bulletin à renvoyer à : *Informations ouvrières*, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016, 75479 Paris Cedex 10.
Chèque à l'ordre d'*Informations ouvrières*.

